

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 29 (1903)
Heft: 4

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

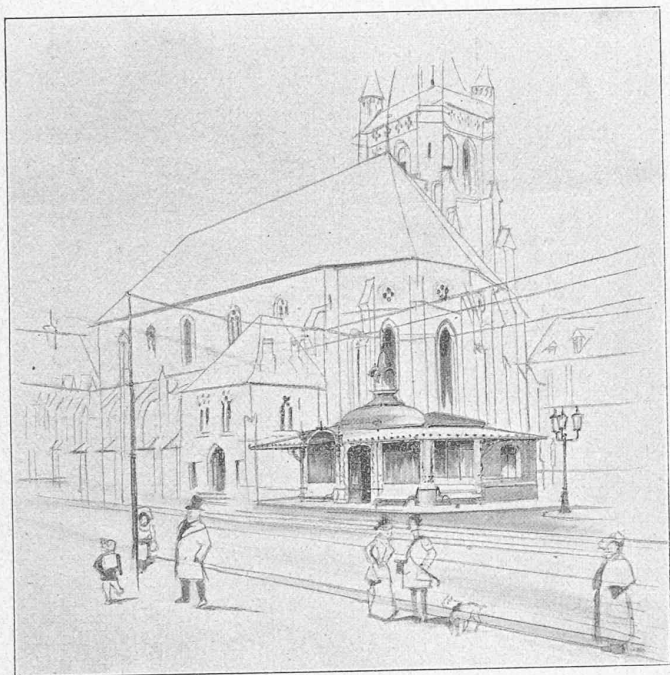
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La place St-François et le kiosque. « Mustapha ».

MM. Verrey et Heydel ont été immédiatement chargés de l'étude du plan d'exécution de façon à pouvoir inaugurer cette construction dans le courant de cette année.

Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes.

Assemblée générale.

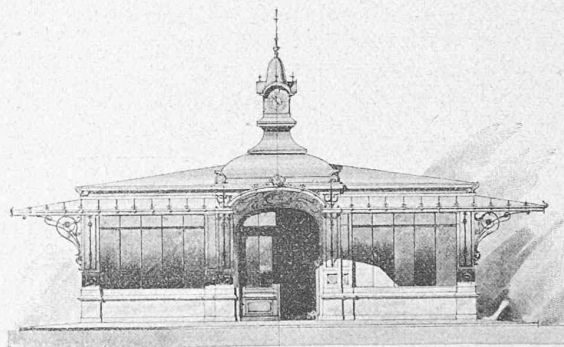
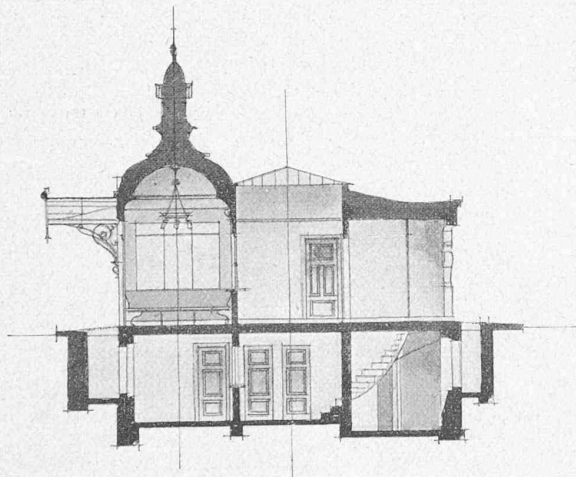
La Société a eu son assemblée statutaire annuelle le dimanche 11 janvier dernier, au café-restaurant des Charmettes (Boulevard de Pérolles), conformément au programme suivant :

I. Assemblée générale à 10 1/2 heures avec les tractanda ci-après :

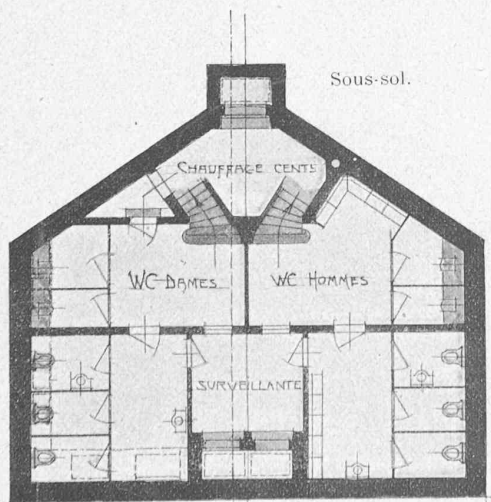
1. Rapport du président sur la marche de la Société en 1902 ;
2. Reddition des comptes, rapport du caissier et des vérificateurs des comptes ;
3. Rapport sur le « Fribourg artistique à travers les âges » ;
4. Admissions ;
5. Nomination des membres du bureau ;
6. Fixation de la cotisation annuelle ;
7. Travaux et courses ;
8. Divers.

II. Banquet à 12 1/2 heures ;

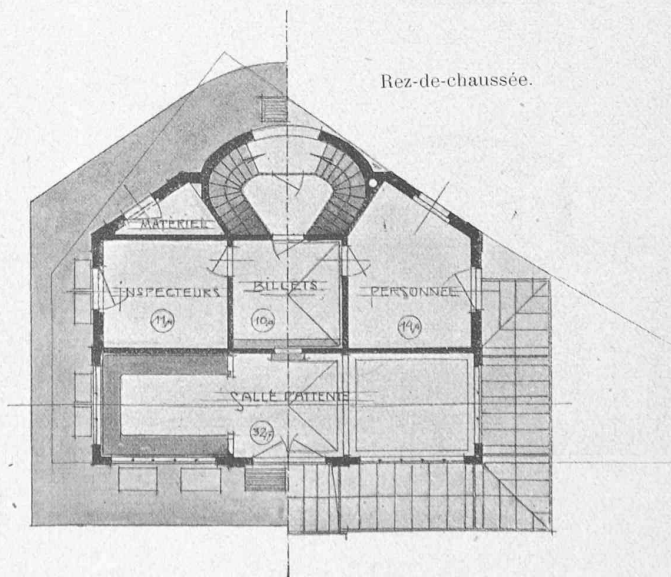
III. Après le banquet, course selon programme spécial.



Façade sur voie.



Sous-sol.



Rez-de-chaussée.

La séance est ouverte par M. A. Gremaud, ingénieur, président. 25 participants sont présents.

Le procès-verbal de la dernière assemblée statutaire du 15 décembre 1901, au Kurhaus-Schönberg, ayant été lu et accepté, on passe au premier tractandum.

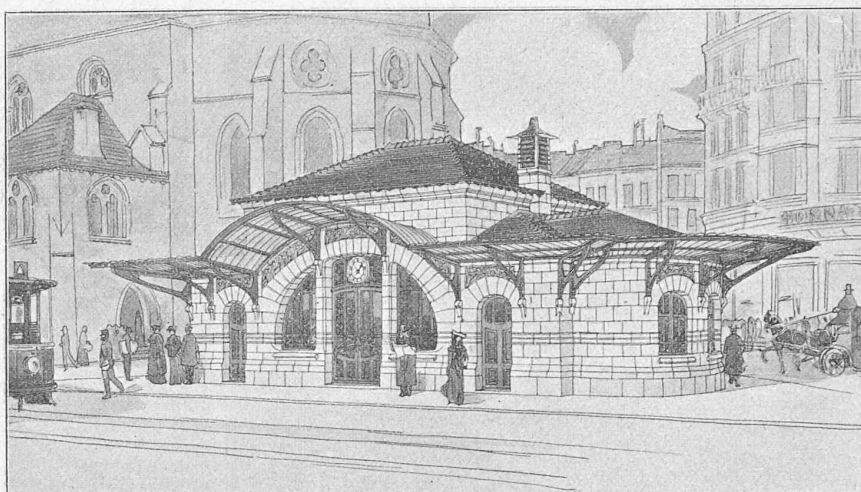
1. *Rapport du président sur la marche de la Société en 1902.* — Selon l'usage, la lecture du rapport présidentiel est renvoyée au banquet, qui est généralement plus fréquenté que la séance elle-même.

2. *Reddition des comptes.* — Notre sympathique et vénérable vice-président-caissier, M. Bise, commissaire général, nous fait part, dans un rapport fort complet, de l'état de notre fortune.

L'exercice 1902 boucle par un excédent de recettes de 107 fr. 36, et le compte des albums de la fête centrale de 1901 indique qu'il nous reste encore 142 albums à liquider; aussi est-il fait un pressant appel à tous pour arriver à vendre au plus tôt ce stock encore trop considérable. Notre dette de la fête centrale, qui est encore de 709 fr. 50, pourra, si la vente des albums est un peu fructueuse et par l'excédent des cotisations annuelles, se libérer entièrement cette année¹.

3. *Rapport sur le « Fribourg artistique à travers les âges ».* —

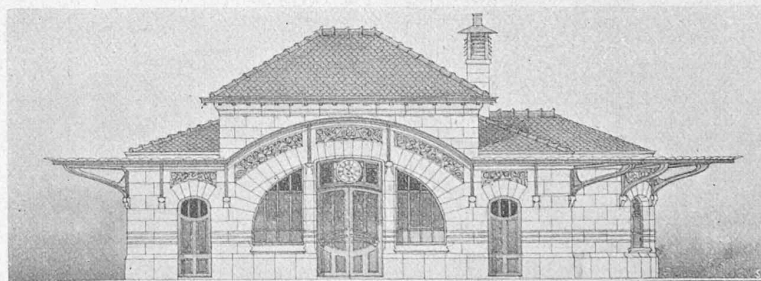
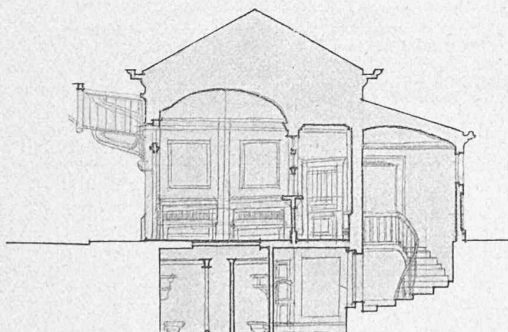
¹ Nous recommandons à nos collègues l'acquisition de l'album.



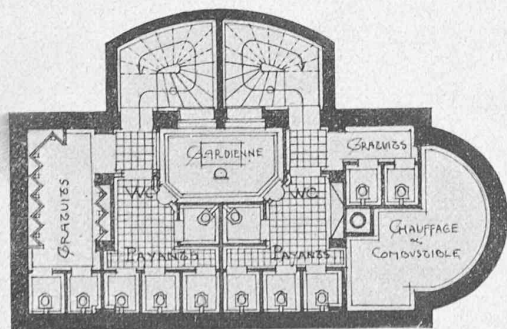
La place St-François et le kiosque. « Sic ».

M. Hubert Labastrou, président du Comité du « Fribourg artistique », donne lecture du rapport du Comité de notre publication nationale par excellence, pour 1902. Il rappelle que le « Fribourg artistique » est dû à l'initiative de notre vénéré président, M. A. Gremaud, qui en 1889 eut l'heureuse idée de fonder, en commun avec la Société des Amis des Beaux-arts, une publication d'art, à laquelle les membres de chacune des deux sociétés seraient appelés à collaborer.

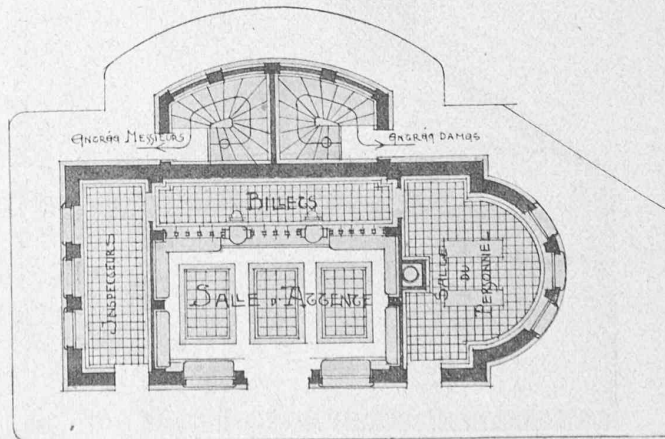
Grâce à la persévérance du Comité et au travail continu des collaborateurs, le « Fribourg artistique » vient d'atteindre sa treizième année d'existence et les éloges les plus flatteurs



Façade sur voie.



Sous-sol.



Rez-de-chaussée.

lui ont été prodigués au dehors par les organes les plus compétents et les plus autorisés.

Le cadre de notre publication s'étend toujours plus et plusieurs améliorations lui ont été apportées, soit dans le développement des textes, soit en intercalant dans ceux-ci des clichés donnant des détails des œuvres reproduites et rendant ainsi plus claires les explications de nos zélés et savants collaborateurs. Actuellement le nombre de ceux-ci s'élève à plus de 20. Vous avez pu constater que notre publication, loin de faiblir, ne fait que se développer davantage et gagner en perfection et en intérêt.

La meilleure preuve que nous avons bien fait en recueillant et en faisant connaître les richesses artistiques que possède encore notre canton, c'est que nous avons trouvé de nombreux imitateurs depuis quelques années. C'est ainsi qu'à Genève, où nous comptons de nombreux abonnés, plusieurs publications de même genre ont vu le jour. Ce sont : « Genève à travers les âges », « Chez nos aïeux », « La Suisse à travers les âges ». A Neuchâtel : « Neuchâtel pittoresque », et à Lausanne : « Le vieux Lausanne ». Ces derniers jours nous avons eu le plaisir de voir le premier fascicule d'une publication en tout semblable à la nôtre : « Le Berne artistique à travers les âges », à laquelle nous souhaitons longue durée. La *Gazette de Lausanne* a publié dernièrement un article très élogieux sur notre publication, signé T. v. M., à l'occasion de la fondation du « Berne artistique ». Ajoutons encore que notre « Fribourg artistique est subventionné par l'Etat et la commune de Fribourg, que le chiffre du tirage (4 numéros par année), est de 300 exemplaires, et que le nombre des abonnés est de 218. Chaque année un grand nombre des exemplaires des années précédentes est vendu et nous espérons que le nombre des abonnés augmentera progressivement pour assurer l'existence de notre œuvre nationale.

4. *Admissions.* — Trois nouveaux candidats sont reçus membres de notre section, ce qui porte l'effectif total à ce jour à 123 membres.

5. *Nomination des membres du bureau.* — L'ancien Comité de la Société est confirmé à l'unanimité pour une nouvelle période d'une année, soit :

- M. Gremaud, Amédée, ingénieur cantonal, président ;
- M. Bise, Modeste, commissaire général, vice-président ;
- M. Broillet, Frédéric, architecte, 1^{er} secrétaire ;
- M. Lehmann, Jean, ingénieur, 2^e secrétaire ;
- M. Scheim, Ernest, entrepreneur, bibliothécaire.

6. *Fixation de la cotisation annuelle.* — Elle reste fixée à 7 fr. pour les membres internes, et à 5 fr. pour les membres externes.

7. *Travaux et courses.* — Il est proposé, comme course de printemps, une visite aux travaux du Montreux-Oberland, tunnel de Jaman-les-Avants, etc. ; pour l'automne, une visite à la fabrique de chocolat de Broc et à l'usine de Charmey, ou éventuellement une course à Biemme, Evillard-Macolin.

8. *Divers.* — Il est donné lecture d'une lettre de remerciements de M. W. Ritter, ingénieur, à Neuchâtel, auquel la Société a adressé un diplôme de membre honoraire, pour les services éminents rendus par ce savant technicien à notre ville de Fribourg, par la construction du barrage de la Sarine et de l'utilisation de nos forces motrices.

La séance est levée à 12 heures.

Le banquet eut lieu selon le programme à 12 1/2 heures. 42 participants. Vu le mauvais temps, la course traditionnelle ne put avoir lieu ; on s'en dédommagea largement, en faisant ap-

pel aux talents musicaux et de déclamation de nos collègues, et la fête se prolongea aux Charmettes, avec nombreuses productions, discours, chants, etc. A 6 heures du soir seulement la partie officielle se terminait, chacun emportant le meilleur souvenir de notre petite fête annuelle.

Après le banquet M. Gremaud, président, lit son rapport annuel.

En parlant de l'activité et de la marche de la Société pendant l'année écoulée (1902), il mentionne les points suivants :

- a) les nombreuses et intéressantes communications données par les membres de la Société pendant l'année écoulée ;
- b) la course du printemps à Neuchâtel, où la Société a décerné à M. W. Ritter, ingénieur, à Neuchâtel, le titre de membre honoraire en témoignage des services rendus à la ville et au canton de Fribourg, par la création de la Société des Eaux et Forêts ;
- c) le rapport de la commission chargée d'étudier la question de la réglementation des constructions en béton armé, rédigé par M. Delisle, ingénieur, et qui a été publié dans le *Bulletin technique*¹.
- d) les avantages qu'il y a à recevoir au sein de la Société, non seulement des ingénieurs et des architectes, mais aussi des entrepreneurs et maîtres d'état, vu les nombreuses relations qu'ont entre eux, dans la pratique, ces deux catégories de citoyens.

M. Gremaud porte, en terminant, son toast à la prospérité de la Société et aux entrepreneurs et maîtres d'état qui sont les plus assidus aux séances.

F. B.

¹ Voir N° du 10 février 1903, page 45.

Société vaudoise des Ingénieurs et Architectes.

6^{me} séance ordinaire, du 7 février 1903
(au café du Musée).

Présidence de M. Isoz, vice-président.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 en présence de douze membres seulement. Cette faible participation s'explique par le fait que M. Delisle, ingénieur, a déjà donné il y a huit jours aux Anciens Elèves de l'Ecole d'Ingénieurs la conférence que nous allons entendre.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les candidats présentés dans la dernière séance sont admis dans la Société vaudoise. Ce sont MM. Louis Bron, ingénieur, et Frédéric Dubois, assistant au service archéologique cantonal, à Lausanne.

Le président annonce que M. Elskes retire la conférence qu'il nous avait promise pour le 21 février, parce qu'ayant eu l'intention de nous parler du béton armé, il trouve que l'on a assez traité ce sujet pour le moment. Nous serons donc probablement obligés de supprimer la dite séance ; le 7 mars nous entendrons un travail de M. le professeur Schardt, sur la géologie du Simplon.

M. Delisle, ingénieur à Fribourg, nous fait l'historique et la description technique des installations hydro-électriques de l'Etat de Fribourg à Thusy et Hauterive. De nombreux plans et photographies augmentent l'intérêt de cette conférence.

La séance est levée à 9 h. 3/4.

P.S. Une erreur de plume nous a fait écrire, dans le procès-verbal abrégé de la séance du 17 janvier¹, que l'envoi au co-

¹ Voir N° du 10 février 1903, page 47.

mité central, à titre de renseignement, du rapport de la première commission du béton armé et d'autres pièces avait été décidé à l'unanimité ; c'est à la majorité qu'il aurait fallu écrire.

Le Secrétaire.

Ecole d'Ingénieurs de Lausanne.

Au semestre d'hiver 1902/1903, l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne compte 157 étudiants réguliers, qui se répartissent comme suit :

en 1 ^{re} année,	54 élèves, dont 9 chimistes,
en 2 ^e »	40 » 5 »
en 3 ^e »	36 » 2 »
en 7 ^e semestre,	27 » 2 »

La 2^e année compte 17 constructeurs et 48 mécaniciens et électriciens.

La 3^e année compte 23 constructeurs et 11 mécaniciens et électriciens.

Le 7^e semestre compte 19 constructeurs et 6 mécaniciens et électriciens.

Répartition d'après les pays d'origine.

I. Vaudois	66	Report	8
II. Confédérés :		Hollande	1
Genève	1	Grande-Bretagne	6
Neuchâtel	6	Autriche	2
Valais	2	Italie	10
Thurgovie	2	Espagne	5
Schaffhouse	1	Grèce	7
Tessin	1	Bulgarie	9
St-Gall	1	Roumanie	4
Zurich	3	Russie	12
Total	17	Turquie	3
III. Etrangers :		Colombie	2
France	5	Brésil	3
Allemagne	2	Java	1
Luxembourg	1	Egypte	1
A reporter	8	Total	74

Le Cours préparatoire annexé à l'Ecole d'ingénieurs compte au semestre d'hiver 1902-1903 31 élèves réguliers, qui se répartissent comme suit d'après les pays d'origine :

I. Vaudois	3	Report	5
II. Confédérés :		Espagne	1
Zurich	1	Italie	2
St-Gall	1	Autriche	1
Neuchâtel	2	Grèce	2
Total	4	Roumanie	2
III. Etrangers :		Russie	9
France	1	Turquie	1
Allemagne	4	Hollande	1
A reporter	5	Total	24

Association des Anciens Elèves de l'Ecole des Beaux-arts de Paris.

A la suite d'un banquet qui réunissait à Genève les anciens élèves de l'Ecole des Beaux-arts de Paris, ceux-ci viennent de se constituer en société, sous la dénomination d'Association des Anciens Elèves de l'Ecole des Beaux-arts de Paris (A. E. B. A.).

Cette association a pour but de resserrer les liens de camaraderie qui ont pu unir les élèves de mêmes promotions et de créer des rapports entre ceux de promotions différentes.

La cotisation est fixée à 5 fr. par an. Le bureau sera nommé tous les deux ans dans une ville différente (Genève, Lausanne,

Berne, Neuchâtel, Zurich, Bâle) et sera composé de trois membres : un massier, un trésorier et un secrétaire.

Pour le premier exercice le bureau siègera à Genève, et les membres suivants ont été nommés :

Massier : H. Juvet ;
Trésorier : H. Garcin ;
Secrétaire : C. Weibel.

Tous les anciens élèves de l'Ecole des Beaux-arts de Paris fixés en Suisse sont instamment priés de se faire inscrire.

L'art de bâtir les villes, par Camillo SITTE. *Notes et réflexions d'un architecte, traduites et complétées par Camille MARTIN.* Editeurs, Ch. Eggimann & Cie, Genève.

Les principes exposés par l'auteur de cet ouvrage sont déduits des nombreux exemples fournis par le Moyen-âge et la Renaissance, tout en tenant compte des progrès accomplis depuis lors en faveur de l'hygiène et de la circulation.

Il traite tout à tour les questions de l'extension des villes, de la forme et grandeur des places, de l'emplacement des édifices publics, de l'emploi des végétations dans les villes modernes, etc., et offre au praticien quelques exemples d'une nouvelle esthétique des villes. De nombreux croquis intercalés dans le texte représentent en plan et en perspective des places et sites pittoresques des anciennes villes d'Europe, qui servent à appuyer ces principes.

C'est en adaptant ainsi les principes des anciens aux besoins modernes qu'il nous expose plusieurs exemples de plans types de parcellements et de places publiques, et prouve ainsi qu'on peut, aujourd'hui encore, faire œuvre belle en réservant aux constructions, dans les plans d'extension, des espaces de terrain suffisants et en mettant dans le dessin des rues un peu plus d'art que n'en comporte le système rectangulaire.

Pour cela, il s'agit tout d'abord d'abolir complètement les principes régnant actuellement et d'enlever aux techniciens l'initiative de trancher les questions de goût sans raisonnement artistique, mais au seul moyen de la géométrie et pour la plus grande gloire de la ligne droite et de la symétrie.

En constatant que dans aucune des villes anciennes les principes de la symétrie et du damier, adoptés de nos jours dans les plans d'extension des villes, n'étaient en faveur, on peut admettre que ce n'est ni le hasard ni le caprice d'un individu qui ont créé autrefois de belles places et des rues pittoresques, mais bien le besoin de satisfaire à une tradition artistique.

Il est permis d'affirmer que, sans plan déterminé, nos ancêtres n'allaient cependant pas à l'aventure.

On est étonné, à la lecture de cet ouvrage et à la vue des nombreuses planches représentant des places et parties de villes anciennes qu'il contient, de l'oubli presque complet dans lequel sont tombés de nos jours les principes d'esthétique des époques anciennes.

Autrefois les formes des places et des rues étaient déterminées dans le but de produire un certain effet. Aujourd'hui ces dernières ne sont, dans la plupart des cas, que le résultat du parcellement d'un terrain à bâtir. On a le sentiment, à la vue du tracé d'un quartier nouveau, de la recherche à tout prix d'une forme régulière du terrain disponible à la construction.

Les systèmes de construction des villes sont actuellement : le système rectangulaire, le système rayonnant et le système triangulaire. Le but de chacun de ces systèmes est d'ordre purement technique, sans aucune valeur artistique, et leur idéal peut être défini par la tendance à obtenir le maximum de façades.

L'ordonnance banale de nos villes modernes est un résultat fatal de ces principes et de ces systèmes.

Ce n'est qu'en franchissant les étroites limites que nous tracent ces principes, nous dit M. Sitte, que nous parviendrons à introduire dans nos villes modernes un peu de goût et de pittoresque.

H. M.